

10 août — Arrêté n° 9-MEN portant création d'inspections primaires .....	505
12 août — Arrêté n° 10-MEN délimitant les circonscriptions pédagogiques .....	505
Arrêté n° 5-MEN du 4 février 1963 portant réorganisation du certificat d'aptitude pédagogique (CAP) (rectificatif) .....	506
Décision portant affectation .....	506

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Décisions portant affectations .....	506
--------------------------------------	-----

**MINISTERE DE L'INFORMATION, DE LA PRESSE ET DE LA RADIODIFFUSION**

1968

6 août — Arrêté n° 2-MINFO portant abrogation de l'arrêté n° 1-Minfo du 24 juillet 1968 portant application du décret n° 68-30 du 28 février 1968 accordant une prime de rendement..	506
--	-----

**PARTIE NON OFFICIELLE****AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

Société Togolaise de Marbrerie ( <i>Demande de concessions minières</i> ) .....	507
Cour d'Appel du Togo ( <i>Liste des experts pour 1968</i> ) .....	507
Conservation de la propriété foncière ( <i>Avis de demande d'immatriculation et de bornage</i> ) .....	509
Situation de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest aux 31 mars, 30 avril, 31 mai et 30 juin 1968 .....	513

**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE****LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS****ORDONNANCES**

**ORDONNANCE N° 35 du 9-8-68 modifiant l'ordonnance n° 23 du 30 mai 1967 portant création d'un Conseil Economique et Social.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 4 avril 1967 ;  
Vu l'ordonnance n° 23 du 30 mai 1967 ;  
Le conseil des ministres entendu,

**ORDONNE :**

Article premier — L'article 5 de l'ordonnance n° 23 du 30 mai 1967 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le Conseil Economique et Social comprend vingt-cinq membres désignés par décret du Président de la République pris en conseil des ministres, soit :

— 5 représentants des salariés du secteur public et du secteur privé ;

— 5 représentants des entreprises industrielles, commerciales et artisanales ;  
— 5 représentants des activités agricoles ;  
— 5 personnalités qualifiées pour leur compétence en matière économique ;  
— 5 personnalités qualifiées pour leur compétence en matière sociale ».

Art. 2 — L'article 7 de l'ordonnance n° 23 du 30 mai 1967 est complété comme suit :

« A titre exceptionnel, la date d'expiration du mandat des cinq personnalités désignées en raison de leur compétence en matière sociale sera la même que celle prévue pour les vingt autres personnalités désignées antérieurement pour composer le conseil ».

Art. 3 — Le Conseil Economique et Social procédera, dès la désignation des cinq nouveaux membres, à de nouvelles élections pour la constitution de son bureau et à une nouvelle répartition des membres au sein des commissions. Le vote du règlement intérieur ne pourra intervenir qu'après l'entrée en fonction des nouveaux membres.

A titre exceptionnel, la date d'expiration du mandat des membres du bureau restera celle à laquelle le bureau primitif devait cesser ses fonctions.

Art. 4 — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise.

Lomé, le 9 août 1968  
Gal E. Eyadéma

**DECRETS**

**DECRET N° 68-90 du 25-4-68 portant nominations à titre étranger dans l'Ordre du Mono.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la loi n° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono, modifiée par la loi du 31 décembre 1963 ;

Vu le décret n° 62-62 du 20 avril 1962 fixant les modalités d'application de la loi du 2 septembre 1961 susvisée,

**DECRETE :**

Article premier — Sont nommées dans l'Ordre du Mono, à titre étranger, les personnalités ci-après désignées :

**1° — A la dignité de Grand Officier :**

M. Hans Junergen Wischnewski, ministre de la Coopération Economique de la République Fédérale d'Allemagne.

**2° — Au grade d'Officier :**

Dr. Louts Cao Van Tri, médecin à l'hôpital central de Sokodé

MM. Louts Couteaux, directeur de l'I.R.C.T. à Kocolopé (Anié)

Maurice Gaudy, conseiller technique du ministre de l'économie rurale

R. Pasteur Charles Hein, éducateur de masse à Atakpamé